



# FRANCE

## PERSPECTIVE SYNDICALE SUR LES ODD

#HLPF2020

**COVID-19:  
LES TRAVAILLEURS  
RÉCLAMENT DES  
EMPLOIS, DES REVENUS  
ET UNE PROTECTION  
SOCIALE**

## COVID-19: LES TRAVAILLEURS ONT BESOIN DE RÉPONSES POUR LA RÉCUPÉRATION ET LA RÉSILIENCE

La France a été confinée à partir du 17 mars 2020. Les mesures gouvernementales pour faire face à la crise incluent: un plan gouvernemental en direction des entreprises (avec par exemple des garanties étatiques sur les prêts aux entreprises ou encore un fonds de solidarité destiné aux très petites entreprises); la suppression des jours de carence pour les fonctionnaires et les salariés atteints du Covid-19; des mesures de protection du revenu en cas de chômage (comme l'indemnisation du chômage partiel, la prolongation des droits des chômeurs en fin d'indemnisation); une aide exceptionnelle de solidarité pour les bénéficiaires de minima sociaux et une aide spécifique pour les travailleurs indépendants sans activité. Le report temporaire de charges pour les entreprises et le report de la trêve hivernale pour éviter les expulsions ont aussi été prévus. Il faut toutefois souligner qu'en dépit des mesures prises, les conséquences de la crise sur l'emploi et sur nombre d'entreprises s'annoncent très dures. Ainsi, en mars 2020, une hausse de 7,1% du nombre de chômeurs a été constatée. Il s'avère donc nécessaire de prendre d'autres mesures très rapidement, en lien avec les partenaires sociaux. Des réflexions sont d'ores et déjà menées notamment par la Cfdt avec différents acteurs de la société civile, regroupés au sein du « Pacte du pouvoir de vivre », pour impulser un autre modèle de développement alliant préoccupation écologique et progrès social.

## LES SYNDICATS PARTICIPENT-ILS AUX DISCUSSIONS ?

La France a publié en 2019 sa feuille de route sur les ODD. Ce document de prospective est le fruit d'un important travail de concertation mené par les services de l'Etat pour prendre en compte les visions portées par une large part de la société civile organisée. Ce processus, qui a duré environ huit mois, s'est achevé par la présentation par la France de sa feuille de route lors du Sommet sur les ODD qui a eu lieu fin septembre 2019 à New York. Les organisations syndicales ont activement participé à cette phase de construction du document. Si nombre de leurs contributions ont été prises en compte, il faut tout de même noter que certains enjeux manquent encore d'ambition ou restent sous-estimés. Aussi, bien qu'elles aient constaté une évolution positive de la démarche de

concertation mise en œuvre par l'Etat durant ce processus, les organisations syndicales restent vigilantes quant à la déclinaison concrète de cette feuille de route qui nécessitera notamment un portage politique cohérent et des stratégies d'opérationnalisation concrètes.

Par ailleurs, au-delà des travaux portant spécifiquement sur les ODD, il importe de voir dans quelle mesure les positions syndicales sont concrètement prises en compte dans le cadre des décisions politiques ou encore de la mise en œuvre des plans d'actions. Si des ouvertures ont été constatées, beaucoup reste à faire pour changer notablement la donne.

### TRANSPARENCE



Un accès régulier à des informations limitées

### CONSULTATION



Il y a des consultations structurées/des plateformes avec plusieurs parties prenantes

### DIALOGUE SOCIAL



Les partenaires sociaux contribuent individuellement au plan national des ODD



# LE TRAVAIL (DÉCENT) AVANCE-T-IL?

Les syndicats français soulignent que même si l'indice de développement humain du pays se situait à 0,891 en 2019, plaçant la France à la 26e place dans le monde, des améliorations de plusieurs indicateurs clés sont nécessaires pour que le pays atteigne les ODD.

Concernant l'**objectif 1.1 (éradiquer l'extrême pauvreté)**, le taux de personnes vivant sous le seuil national de pauvreté (défini comme 60% du niveau de vie médian de la population) était estimé à 14,7% en 2018. Bien que ce pourcentage soit relativement faible pour l'Europe, il est particulièrement élevé chez certaines catégories de la population, notamment chez les jeunes. Le taux de pauvreté relativement bas est maintenu grâce à un système de protection sociale couvrant les domaines essentiels (santé, vieillesse, handicap, famille, logement, chômage) ainsi qu'à des minimas sociaux garantis de revenu et de pension. Toutefois, il faut souligner que les minimas sociaux existants ne permettent pas à eux seuls d'échapper à la pauvreté. Par ailleurs, en 2017, 31,7% du PIB étaient alloués aux prestations de protection sociale, soit le taux le plus élevé d'Europe. Comparativement aux autres pays, cela permet à la France d'avoir des performances relativement bonnes (mais restant améliorables) au regard de l'**objectif 1.3 (mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale)**. La crise du COVID 19 a aussi mis en exergue les faiblesses du système de santé publique, fortement fragilisé depuis plusieurs années par des pressions budgétaires portant préjudice aux conditions de travail des professionnels de santé et potentiellement à la qualité des soins prodigués.

Il convient de progresser dans la réalisation de l'**objectif 5.4 (faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser)** sachant qu'entre 2009 et 2010, les femmes passaient près de deux fois plus de temps que les hommes (4 h 1 min contre 2 h 13 min) à effectuer un travail non rémunéré chaque jour.

Les préoccupations sont multiples en ce qui concerne les cibles fixées par l'**ODD 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous)**. Pour ce qui est

de l'**objectif 8.3 (promouvoir des politiques qui favorisent des activités productives et la création d'emplois décents)**, en 2018, on estimait que 7,4% des emplois étaient précaires. En outre, cette même année 7,1% des salariés étaient pauvres, et ce taux s'élevait à 17,2% chez les travailleurs-euses indépendant-e-s (revenu inférieur à 60% du revenu médian). En ce qui concerne l'**objectif 8.5 (parvenir au plein emploi productif et garantir un travail décent pour tous)**, un écart salarial de 23,7% persiste entre les femmes et les hommes. Le taux de chômage se situait à 8,1% au quatrième trimestre 2019, les jeunes de 15 à 24 ans étant les plus susceptibles d'être touchés. Les indicateurs relatifs aux jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) pour l'**objectif 8.6 (réduire la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation)** s'établissaient à 12,9% en 2018. L'**objectif 8.8 (défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs)** soulève plusieurs préoccupations, dans la mesure où des décisions importantes relatives au code du travail ont été adoptées ces dernières années sans une consultation adéquate des partenaires sociaux, conduisant à une réduction de la protection des travailleurs-euses.

Des progrès restent à faire pour l'atteinte de l'**objectif 10.4 (adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité)**, étant donné qu'en 2017, la part des personnes dont le salaire figurait parmi les 10% des revenus les plus élevés représentait 25,8% du PIB, tandis que les personnes gagnant les 20% des revenus les moins élevés représentaient 8,1% du PIB. Par ailleurs, l'évolution de l'indice de Gini (0,294 en 2018) montre qu'après avoir connu une légère baisse en 2016, les inégalités de niveau de vie ont connu leur plus forte augmentation depuis 2010 et demeurent plus élevées qu'il y a une vingtaine d'années.

S'agissant de l'**objectif 16.3 (promouvoir l'État de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité)**, le pourcentage de la population carcérale détenue sans jugement s'élevait à 30% en 2018.

## LES DEMANDES SYNDICALES POUR NE LAISSER PERSONNE POUR COMPTE

Les ODD ont été mis au centre du cycle 2020 du semestre européen - en lien avec le Socle Européen des Droits Sociaux - pour guider la gouvernance économique de l'UE pour la décennie à venir. Davantage de cohérence entre l'action au niveau international, européen et national pour atteindre les cibles des ODD est donc nécessaire. Les organisations syndicales françaises appellent le gouvernement français à intégrer les ODD de façon effective aux politiques nationales et rappellent la centralité de l'ODD8 (travail décent et croissance économique) tout comme l'importance et la pertinence, dans le contexte actuel, des ODD suivants notamment :

- ODD 3 (bonne santé et bien-être) : renforcer la capacité de réaction contre la crise actuelle et de futures crises sanitaires et soutenir les systèmes publics de soins et de santé en rompant avec l'austérité .
- ODD 5 (Parvenir à l'égalité de genre et autonomiser toutes les femmes et les filles) : limiter l'impact majeur de la crise sanitaire sur les femmes .
- ODD 2 (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable) : prévenir les limites inhérentes au modèle de mondialisation actuel face à la dépendance aux chaînes de valeurs mondiales sur les biens essentiels.

La crise du Covid-19 a mis en lumière la persistance des inégalités et la nécessité d'atteindre au plus vite les ODD - tant leur réalisation aurait changé la résistance de nos sociétés et réduit les impacts socio-économiques de la crise sur les travailleurs et leurs familles.



Cette publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de RSCD/CSI et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.